

## SEANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 24 Mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM GIRARD Régis, BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mme BERTALOT Sylvaine, M. MARAIS Julien, Mme MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BAILLY Hugo, BERNARD Gaël, CHATELLIER Mickaël, formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Absent : Néant

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

### 1 - Compte Administratif 2021 : Affectation des résultats

Mme Le Maire rappelle au Conseil les restes à réaliser en investissement :

↳ Dépenses	2 387,30 €
↳ Recettes	64 370 €

et fait part à l'assemblée qu'après le vote du Compte Administratif 2021, le Conseil Municipal doit délibérer sur l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021 est de :

**72 919,99 €.**

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat comme suit :

↳ Virement à la section d'investissement pour 0 € (compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)
↳ Report en section de fonctionnement pour 72 919,99 €.

### COMPTE ADMINISTRATIF et COMPTE DE GESTION 2021

#### ↳ Compte Administratif

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs de l'année 2021.

Les résultats de l'exercice 2021 sont de :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de 48 660,47 €  
un déficit d'investissement de 5 429,81 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2021 du :

Budget Commune : un excédent de fonctionnement de 72 919,99 €  
un déficit d'investissement de - 34 670,76 €  
soit un résultat de clôture de 38 249,23 €

#### ↳ Compte de Gestion

Après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur Mme XHAARD Florence, comprenant les comptes du budget principal conforme au budget primitif, ainsi qu'aux décisions modificatives s'y rattachant, le Conseil Municipal déclare qu'il n'appelle ni observation et ni réserve de sa part, et approuve le compte de gestion de l'exercice 2021.

### 2 - Vote du Budget 2022

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2022 préparé par la commission finances.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget 2022 qui s'élève en dépenses et recettes à la somme de :

↳ Section de Fonctionnement	347 319,99 €
↳ Section d'Investissement	184 859,99 €

### 3- Vote des Taux

Mme Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'état 1259 fourni par les services de la Direction Départementale des Finances Publiques afin de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022.

Après examen, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux 2021 des taxes, à savoir :

↳ Taxe foncière bâtie	31,62 % pour un produit de 76 046 €
↳ Taxe foncière non bâtie	47,85 % pour un produit de 22 107 €
ce qui nous assure un produit total de <b>98 153 €</b>	

#### 4 - Parc Eolien

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la société VALECO lui a envoyé un message l'informant de la possibilité de relancer le projet Eolien.

La société souhaiterait rencontrer le Conseil Municipal pour lui faire part des avancées de leurs réflexions.

Après, discussion le Conseil Municipal charge Mme Le Maire de contacter les Maires de Ardin et de Coulonges Sur l'Autize pour leur proposer, dans l'éventualité d'une rencontre avec VALECO, que celle-ci soit en présence des trois communes ensemble.

#### 5 - Questions diverses

- Le tableau des permanences a été établi et envoyé à chaque conseiller.
- Concernant la réalisation d'une scène permanente près de la salle des fêtes, Mr Roch TOUZE du Pays de Gâtine se propose de rencontrer les membres de l'association et des membres du Conseil Municipal pour étudier la faisabilité du projet en fonction des différentes normes en vigueur.
- Mrs ROYER et BERNARD se propose de travailler une journée sur la commune pour l'entretien des parterres.
- Concernant le poste de l'employé communal trois entretiens ont eu lieu à ce jour. La décision du recrutement sera prise début Avril.
- La date fixée pour fêter le départ à la retraite d'Isabelle est le vendredi 29 Avril à partir de 19h au Bar Le Fournil.
- Une boîte à livres confectionnée par Mr GUERINEAU a été installée sur la place de l'église. Une deuxième fabriquée par Mr CHASSAGNY sera installée à Fauris.
- Prochain Conseil Municipal le 5 Mai.